

Publié le 16 novembre 2010 à 09h52 | Mis à jour le 16 novembre 2010 à 09h52

La conseillère financière Carole Morinville arrêtée



Carole Morinville
Photo fournie par un proche



[Vincent Brousseau-Pouliot](#)

La Presse

(Montréal) La conseillère financière Carole Morinville a été arrêtée mardi matin à sa résidence de l'Île-des-Soeurs.

La Sûreté du Québec a procédé à son arrestation ce matin et a perquisitionné sa résidence. Carole Morinville est sortie de sa résidence la tête baissée et les menottes aux mains. Selon Radio-Canada, elle doit faire face à des accusations criminelles cet après-midi.

Carole Morinville est soupçonnée d'avoir orchestré une fraude d'environ 3,5 millions de dollars auprès d'une soixantaine d'investisseurs, dont l'actrice Karine Vanasse qui la poursuit d'ailleurs au

civil pour 125 000 \$.

Comme plusieurs investisseurs, Karine Vanasse s'inquiétait le mois dernier de voir Carole Morinville en liberté plusieurs mois après que l'Autorité des marchés financiers (AMF) ait jugé la situation assez sérieuse pour geler les comptes de banque de l'ex-conseillère financière en août dernier.

«Nous avons très hâte d'avoir des explications. Nous sommes pressés que justice soit rendue. Je me pose les mêmes questions que tout le monde, parce que ça n'avance pas vite. Je comprends que c'est complexe et que l'AMF a d'autres dossiers de fraude à traiter, mais la dernière chose que nous voulons tous, c'est qu'elle (Carole Morinville) profite éventuellement de notre argent quelque part», a dit Karine Vanasse, en entrevue à La Presse Affaires le mois dernier.

Carole Morinville, qui a été radié provisoirement de son ordre professionnel en août dernier, a été mise en faillite plus tôt cet automne par ses présumées victimes. L'ex-conseillère financière se dit sans le sou. Selon le meilleur des scénarios qu'elle a présentés à la Cour supérieure dans le cadre de sa faillite, elle aurait des avoirs connus d'environ 350 000\$.

Les témoignages des proches de Carole Morinville dans le cadre de sa faillite ont donné lieu à des révélations intéressantes. Son mari, Roberto Diano, a confié que la bague de mariage de Mme Morinville, d'une valeur de 20 000\$, a été perdue dans la mer alors que le couple était en vacances. La bague avait été payée entièrement par Mme Morinville.

M. Diano tente de faire dégeler les comptes de banque afin qu'il puisse y avoir accès. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières du Québec est saisi de cette requête. M. Diano veut notamment avoir accès aux comptes de son entreprise, Boîte Bagel MLT. Unique actionnaire de Boîte Bagel MTL, Roberto Diano ne recevait pas de salaire de son entreprise. Il a aussi admis avoir obtenu les fonds nécessaires à la création de Boîte Bagel MTL par l'entreprise de sa femme.